

de la Communauté de Communes  
**DE LA VALLEE D'OSSAU**  
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

**DELIBERATION n°2018/09**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	30

L'An deux mille dix-huit et le **mardi 30 janvier à 20 heures 00**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 24 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

**Présents titulaires** : M. AUSSANT, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, VISSÉ, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, ALBIRA, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ, et Mmes BERGES, MOURTEROT, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

Mme CLAVIER donne procuration à M. AUSSANT  
M. COUROUAU donne procuration à M. SANZ  
M. CASADEBAIG donne procuration à M. MOUNAUT

**Secrétaire de séance** : Mme MOURTEROT



**OBJET : FINANCES – BUDGET AUTONOME ABATOIR (M14 soumis à TVA) – COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Pour ce point, Monsieur le Président quitte la séance, et laisse la Présidence à Monsieur Fernand MARTIN, 1<sup>er</sup> vice-président.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité vote le Compte Administratif du budget autonome de l'ABATTOIR de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

	Prévisions	Réalisations (sans les reports de l'année N-1)	Reports année N-1	Réalisations (avec les articles 001 et 002)	Résultats de clôture 2017 (A)	RAR 2017 (B)	RESULTATS CUMULES (A + B)
<b>Investissement</b>							
Dépenses	128 379 €	33 413,49 €	32 025,62 €	65 439,11 €		- €	
Recettes	128 379 €	94 964,62 €		94 964,62 €	29 525,51 €	- €	29 525,51 €
<b>Fonctionnement</b>							
Dépenses	71 335 €	29 525,08 €		29 525,08 €			
Recettes	71 335 €	62 938,57 €	3 869,14 €	66 807,71 €	37 282,63 €		37 282,63 €
TOTAL :					66 808,14 €		66 808,14 €

**Compte tenu des restes à réaliser, le résultat cumulé est de 66 808,14 €**



Le Président

Jean-Paul CASAUBON